

Science **et** technique

Revue burkinabè de la recherche

Lettres, Sciences sociales et humaines

Vol. 32, n° 1 — Janvier-juin 2016 — ISSN 1011-6028

Elaboration de dictionnaire dans un dialecte ouvert : le cas du dioula véhiculaire.
Mamadou Lamine SANOGO

Les apports de la médecine moderne dans la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles (MST) en Afrique occidentale française (AOF).
Yacouba BANHORO

Développement rizicole en milieu rural à Glazoué (Bénin) : stratégies et pratiques de lutte contre les adventices. Abdoulaye Monra BENON

Analyse de l'émergence d'un leadership féminin : cas de l'Union des Groupements pour la Commercialisation des Produits Agricoles de la Région de la Boucle du Mouhoun. Claudine Valérie ROUAMBA/OUEDRAOGO, Yacouba TENGUERI

La versatilité juridique dans le monde du travail en République du Congo.
Frédéric LEFA

La référence aux soins d'accouchement : perceptions et vécus des acteurs à la Clinique universitaire de gynécologie et d'obstétrique (CUGO) de Cotonou.
Roch A. HOUNGNIHIN et Judith SOSSOU

Du peuplement à la construction des greniers sous-grottes de Nok et de Mamproug (nord-ouest Togo) du XVIII^e à la fin du XIX^e siècle. Ilaboti DIPO

Phénomène d'enfants de rue à Lomé au Togo : signe d'une déstabilisation familiale et de désorganisation sociale. Kwassi Komlan AGBOVI

La monétarisation des rapports en milieux scolaires au Bénin. Gilbert COOVI

Réflexion sur la question de la discipline en milieu scolaire.
Rodrigue Paulin BONANÉ

L'anthropologue pour le développement face au terrain africain : contexte social de la recherche et rapport à la méthodologie. Jean NZHIE ENGONO

Les rôles sémantiques des postpositions en *senar* (langue *senufa* du Burkina Faso). Daouda TRAORÉ

Science et technique

Revue semestrielle de la recherche, éditée par le
**Centre national de la recherche scientifique
et technologique (CNRST)**

Série Lettres, Sciences sociales et humaines

Numéro 1 Volume 32, Janvier-juin 2016

Prix : 3 000 FCFA



Institut des Sciences des sociétés (INSS)
03 B.P. 7047 Ouagadougou 03 Burkina Faso
inss@fasonet.bf

Directeur de publication : NEBIE Roger Honorat Charles

Directeur adjoint de publication : KIBORA O. Ludovic

Coordonnateur : COMPAORÉ R.A. Maxime

Rédacteur en chef : HALPOUGDOU Martial

Comité de publication

Président : SANOGO Oumar

Editeur scientifique : KABORÉ Moustapha

Maquettistes : ZABRÉ/COMPAORÉ Haoua et KABORE/KAFANDO Annick

Secrétaire de rédaction : KABORÉ Moustapha

Comité de lecture

HIEN Pierre Claver, Histoire, INSS

KABORÉ Oger, Musicologie INSS

KIBORA O. Ludovic, Anthropologie, INSS

KIÉMA Alfred, Littérature Université de Ouagadougou

KONKOBO/KABORÉ Madeleine, Sociologie éducation, INSS

LOMPO Marius, Santé, IRSS

NANÉMA Emmanuel, énergétique, IRSAT

NÉBIÉ Bétéo, Linguistique, INSS

NIKIÉMA Aude, S.I.G., INSS

OUATTARA Vincent, Culturologie, Université de Koudougou

OUÉDRAOGO Adama, Civilisation arabe, INSS

SALO Samuel, Histoire, Université de Ouagadougou

SANGARÉ Ali, Sociologie urbaine, INSS

SISSAO Alain Joseph, Littérature africaine, INSS

TRAORÉ Amidou, Agriculture, INERA

Comité de rédaction

KABORÉ S. Luc, Sociologie éducation, INSS

OUATTARA Ardjouma, Sociologie urbaine

OUÉDRAOGO Alain, Linguistique, INSS

PARÉ Cyriaque, Anthropologie, INSS

TRAORÉ Bakary, Histoire, INSS

Comité scientifique

BALIMA Serge Théophile, Professeur titulaire Communication, Université de Ouagadougou

BATIONO Jean-Claude, Maître de conférence Littérature germanique, Université de Koudougou

BAZÉMO Maurice, Maître de conférence Histoire, Université de Ouagadougou

BISSIRI Amadou, Professeur titulaire Littérature anglophone, Afrique du Sud

FONKOUA Romuald, Professeur titulaire Littérature francophone, Paris 1

GAYIBOR Nicoué, Professeur titulaire Histoire, Université de Lomé

GOMGNIMBOU Mustapha, Directeur de Recherche Histoire, INSS

GUSSOU Basile Laetare, Directeur de Recherche Sociologie politique, INSS

IDIATA Franck, Professeur titulaire Psycholinguistique, CNARS/Gabon

IROKO Félix, Professeur titulaire Histoire, Université, Cotonou

KANDJI Mamadou, Professeur titulaire Littérature anglophone, Université Cheik A. D.

KATJA Werthmann, Professeur titulaire Anthropologie, Allemagne

KIBORA O. Ludovic, Maître de Recherche Anthropologie, INSS

KIÉDRÉBÉOGO Gérard, Directeur de Recherche Sociolinguistique, INSS

NAPON Abou, Professeur titulaire Sociolinguistique, Université de Ouagadougou

OUÉDRAOGO Jean-Baptiste, Directeur de Recherche Anthropologie, INSS

PALM D. Jean-Marc, Maître de Recherche Histoire, INSS

SANOGO Mamadou Lamine, Directeur de Recherche Sociolinguistique, INSS

SAWADOGO Mahamadé, Professeur titulaire Philosophie, Université de Ouagadougou

SAWADOGO Filga Michel, Professeur titulaire Droit, Université de Ouagadougou

SISSAO Alain Joseph, Directeur de Recherche Littérature africaine, INSS

THIOMBIANO Taladia, Maître de conférence Economie, Université de Ouagadougou

VALÉA Tendaogo, Maître de conférence Science de l'éducation, Université de Koudougou

YONABA Salif, Maître de conférence Droit, Université de Ouagadougou

Abonnement-Distribution : SISTD/DS - INSS, 03 B.P. 7047 Ouagadougou 03

Rédaction et administration : Comité de rédaction, INSS

03 B.P. 7047 Ouagadougou 03

Tél : (226) 25 35 55 94/95/ 25 35 88 68 Fax : (226) 25 35 55 96

Impression

Tirage : numéro tiré à 250 exemplaires.

Sommaire

Mamadou Lamine SANOGO

Elaboration de dictionnaire dans un dialecte ouvert : le cas du dioula véhiculaire.....9

Yacouba BANHORO

Les apports de la médecine moderne dans la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles (MST) en Afrique occidentale française (AOF)25

Abdoulaye Monra BENON

Développement rizicole en milieu rural à Glazoué (Bénin) : stratégies et pratiques de lutte contre les adventices41

Claudine Valérie ROUAMBA/OUEDRAOGO, Yacouba TENGUERI

Analyse de l'émergence d'un leadership féminin : cas de l'Union des Groupements pour la Commercialisation des Produits Agricoles de la Région de la Boucle du Mouhoun.....59

Frédéric LEFA

La versatilité juridique dans le monde du travail en République du Congo73

Roch A. HOUNGNIHIN et Judith SOSSOU

La référence aux soins d'accouchement : perceptions et vécus des acteurs à la Clinique universitaire de gynécologie et d'obstétrique (CUGO) de Cotonou99

Ilaboti DIPO

Du peuplement à la construction des greniers sous-grottes de Nok et de Mamproug (nord-ouest Togo) du XVIII^e à la fin du XIX^e siècle.....113

Kwassi Komlan AGBOVI

Phénomène d'enfants de rue à Lomé au Togo : signe d'une déstabilisation familiale et de désorganisation sociale129

Gilbert COOVI

La monétarisation des rapports en milieux scolaires au Bénin147

Rodrigue Paulin BONANÉ

Réflexion sur la question de la discipline en milieu scolaire169

Jean NZHIE ENGONO

L'anthropologue pour le développement face au terrain africain : contexte social de la recherche et rapport à la méthodologie185

Daouda TRAORÉ

Les rôles sémantiques des postpositions en *senar* (langue *senufo* du Burkina Faso).197

La monétarisation des rapports en milieux scolaires au Bénin

Gilbert COOVI*

Résumé

La corruption n'épargne aucun secteur au Bénin. Des responsables d'établissements scolaires, imposent de faux frais aux usagers. Les influences de l'argent dans les interactions entre les usagers des écoles maternelles, primaires et les collèges d'enseignement général induisent des comportements déviants que vivent au quotidien les communautés. Quels sont alors les rapports à l'argent dans les établissements scolaires ? L'objectif est de décrire l'impact de l'argent dans les relations interpersonnelles et individuelles en milieux scolaires. L'approche de référence est le fonctionnalisme enrichi de l'analyse stratégique, l'individualisme méthodologique et de la rationalité. La méthodologie est essentiellement qualitative. Les techniques de collecte des informations sont les récits de vie, l'entretien, le questionnaire, la technique de la boule de neige et l'observation. Cent vingt informateurs sont interrogés. Le choix est raisonné compte tenu du niveau d'implication des informateurs dans le système scolaire. Les parents impliqués dans la gestion des écoles et ceux ayant pris des répétiteurs à leurs enfants ont été interviewés. Les résultats ont permis d'apprécier l'inobservance de la déontologie du métier d'enseignant, la perte d'autorité par les directeurs et les collaborateurs, l'administration des épreuves de proximité, les succès massifs, etc. La dynamique sociale en milieux scolaires fait penser au dictat de l'argent.

Mots-clés : Monnaie, monétarisation, rapport, milieu, milieu scolaire.

Monetization reports in media school in Benin

Abstract

Corruption spares no sector in Benin. Of school officials, impose user fees false. The influences of money in the interactions between users of the nursery, primary and general secondary schools induce aberrant behavior that live everyday communities. What then are the reports about money in schools? The aim is to describe the impact of money in interpersonal relationships and individual schools. The reference approach is enriched functionalism of strategic analysis, methodological individualism and rationality. The methodology is essentially qualitative. information gathering techniques are life stories, maintenance, the questionnaire, the technique of the snowball and observation. One hundred and twenty informants interviewed. The choice is rational given the level of involvement of the informants in the school system. Parents involved in school management and tutors those taking their children were interviewed. The results were used to assess the non-observance of ethics of the teaching profession, loss of authority by the directors and employees, the administration of nearby events, massive success, etc. Social dynamics in school communities is reminiscent of the dictates of money.

Keywords: Money, monetization, relationship, environment, school environment.

* Département de Sociologie-Anthropologie - Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines - Université de Abomey Calavi /République du Bénin - mail : gilbertcoovi@gmail.com

Introduction

Le phénomène de la corruption affecte au Bénin, même les institutions ayant à charge l'éducation et la formation et sème du vide quant aux modèles devant incarner les valeurs sociétales. Dans les milieux scolaires le rapport à l'argent induit des déviances qui persistent. Ces dernières commises, vécues ou subies par des usagers des écoles maternelles et primaires et des collèges d'enseignement général ne peuvent laisser indifférents les chercheurs et interpellent d'une manière particulière ceux en sociologie de l'éducation. L'argent dicte sa loi dans des domaines les plus variés du système scolaire. L'impact des subventions de l'Etat n'est pas perceptible ainsi que le disent les parents d'élèves et d'autres usagers de l'école. L'instituteur, naguère référencé par les acteurs sociaux semble aujourd'hui perdre son image et du coup sa notoriété. C'est lui-même qui organise et encourage les fraudes. Sa complicité paraît indubitable. Répétiteur, l'enseignant souhaite que les apprenants qu'il répète à la maison soient les meilleurs pour des raisons que le travail actuel a essayé de comprendre. L'instituteur et le professeur du collège d'enseignement général ne manquent pas d'argument pour justifier leur comportement quoi que cela soit en travers de la déontologie du métier. La force de l'argent en milieux scolaires semble irrésistible.

En espèce ou converti en matériel, il met en conflit des ménages à faibles revenus et le couple se disloque provisoirement dans le but de trouver un emploi temporaire qui aide à résorber les problèmes d'écolage. Des occasions pour soutirer de temps en temps de l'argent aux parents, mieux les amener à faire des dépenses imprévues se multiplient : des épreuves à photocopier, des articles et des boîtes de mathématique à vendre, des manuels à faire acheter ou à photocopier, ajoutent à la misère quotidienne des parents. Les chefs d'établissement profitent de leur position pour exploiter impunément les acteurs sociaux qui ne savent à quel saint se vouer. Tout ceci explique les abandons ou toutes formes d'échecs scolaires.

Dans la famille et précisément au niveau du cercle parental, les géniteurs vivent l'échec scolaire de l'enfant comme une perte économique et se laissent dominer par le sentiment que les ressources inutilement consacrées à l'enfant inadapté peuvent être orientées vers des activités plus rentables (Boko, 2009 :160). Les faux frais sont plus regrettés en cas d'échec de l'enfant et le père de famille se voit spolié pour un projet infructueux. Face aux vécus des parents rançonnés qui n'hésitent pas à dire que l'école est aujourd'hui une jungle où survivent les plus forts et que la scolarisation, l'instruction et la formation des enfants apparaissent comme une entreprise vile, la préoccupation est de savoir ce que deviennent les rapports en milieux scolaires.

Les expériences racontées par les usagers de l'école retracent leurs vécus au quotidien dans les arènes du système éducatif et amènent à penser que les pouvoirs d'achat, les niveaux de vie affectent les rapports en milieux scolaires. Alors nous nous sommes posé la question suivante : Quels sont les rapports à l'argent en milieux scolaires ? L'objectif de cet article est de décrire l'impact de l'argent dans les relations interpersonnelles et individuelles en milieux scolaires. L'hypothèse est

que l'argent influe sur le recrutement et l'admission des nouveaux élèves, sur l'embauche des enseignants vacataires ou communautaires, la nomination des directeurs et censeurs, la désignation des membres du bureau exécutif de l'association des parents d'élèves et même sur les formations et résultats scolaires. Celle-ci a servi de piste de recherche pour atteindre l'objectif. La spécificité de la recherche semble son intérêt aux faux frais.

Les définitions conceptuelles

L'élucidation des mots permet le partage de leur compréhension et la présentation des liens éventuels entre ces mots essentiels utilisés dans la formulation du sujet. Il est retenu dans le cas d'espèce les mots et expressions suivants : monétarisation, rapport et milieux scolaires. Avant de parler de la monétarisation, il importe de connaître la définition de la monnaie.

La monnaie est originellement une pièce de métal frappée dans un atelier situé à proximité du temple de Junon Monetaou dans le temple même par les Romains et servant de moyen de règlement des échanges (Larousse, 2010). Par extension, c'est un instrument de règlement équivalent général des marchandises servant également à mesurer les valeurs. A ces fonctions d'étalon ou de mesure des valeurs, ou encore d'instrument d'échange en matière de transaction s'ajoute celle d'instrument de réserve des valeurs et de politique économique. Tout bien peut servir de monnaie d'échange suivant les groupes (sel, coquillage, métaux) et les circonstances (tabac pendant la guerre); il faut alors replacer le phénomène économique de l'échange et des moyens par lesquels il s'opère dans le contexte culturel auquel il appartient (Grawitz, 1999 :282).

Les multiples usages de la monnaie et surtout son rôle prépondérant dans les échanges économiques ont amené les autorités à divers niveaux à définir les conditions de son usage pour éviter l'anarchie dans les transactions. Ainsi est-on parvenu à l'expression de souveraineté monétaire qui désigne l'ensemble des moyens dont disposent les Etats ou les autorités monétaires, la banque centrale par exemple, pour agir sur les activités économiques par l'intermédiaire de l'offre monétaire. L'objectif est, en règle générale, d'assurer la stabilité des prix considérée comme un préalable au développement de l'activité économique (Sri, 2012 :6). Cette disposition vise à atteindre les objectifs de croissance de plein emploi et d'équilibre du commerce extérieur.

Les usages sociaux faits de la monnaie dans les milieux scolaires ne semblent obéir à aucune règle en la matière si ce n'est la spoliation, la rançon qui déstabilise les demandeurs d'offre de formation, d'éducation et d'instruction. La monnaie apparaît dans le contexte actuel comme un instrument, mieux un moyen de déséquilibre des rapports dans les écoles et collèges d'enseignement général. La fonction de la monnaie est galvaudée au détriment des normes et valeurs des communautés. Ainsi, que peut-on comprendre par monétarisation ?

Dans le cas d'espèce, en milieux scolaires, c'est la renégociation des positions de rapport, des places à occuper, des statuts sociaux, des services demandés ou rendus à base de l'argent. C'est la transformation qui s'opère dans le milieu social de façon à ce que toute relation soit basée sur l'argent. Ce dernier restructure les rapports de force entre les acteurs sociaux au point d'inverser la hiérarchie des valeurs ou de la détruire. Si la monnaie est un moyen de déstabilisation des rapports objectifs de service entre usagers de l'école, entre responsables d'établissement, parents et enseignants, alors il convient d'explicitier ce qu'il faut entendre par rapport.

Les rapports sont des liens ou relations entre deux ou plusieurs personnes ou choses. Au regard du sujet, les rapports désignent non seulement les liens ou relations entre les personnes mais s'identifient surtout aux capacités des individus ou des groupes à répondre aux exigences de l'école en termes de sollicitation en dépenses, en termes également d'influences exercées sur les décisions issues des instances de l'école et de participation aux prises de décision. Il peut être dit a priori que ces rapports sont fonction de la possibilité de mobiliser les ressources financières et des biens économiques et ne paraissent pas égalitaires. En dernier ressort, les rapports désignent les interdépendances entre les usagers des établissements scolaires.

Etant convenu qu'il est question des rapports en milieux scolaires, il est indiqué de faire comprendre ce qui peut être entendu par milieux scolaires. Les milieux scolaires sont généralement des lieux ou des endroits, des établissements publics ou privés destinés à l'instruction, à l'enseignement, à l'éducation et à la formation générale et/ou spécifique des apprenants. La communauté scolaire est essentiellement composée des élèves ou écoliers et des adultes qui sont des enseignants ou des administratifs. Les relations entre l'école et la famille et le devoir des parents consistant à assurer l'éducation de leurs enfants amènent à l'analyse des rapports en milieux scolaires qui ne peut occulter le vécu quotidien des géniteurs ou tuteurs des apprenants.

Après la clarification des mots et expressions clés du sujet, il importe d'explorer les différentes sphères dans lesquelles la présence de l'argent influe sur les interactions entre les usagers, les mécanismes d'accès aux services dans les écoles maternelles et primaires et dans les collèges d'enseignement général. Mais avant, il paraît opportun de positionner le travail et d'explicitier succinctement la démarche méthodologique

Le positionnement de la recherche

Les faux frais de toutes natures créés amènent à dire que l'école est pour les riches ou les couches sociales nanties du minimum qui les aide à ne pas capituler. Tout cela porte à penser que la scolarisation des enfants ajoute à la précarité des foyers et les y enlise. Par analogie aux conclusions selon lesquelles l'école opère des échecs, elle semble dans le cas d'espèce un facteur déterminant d'abandon des cours et de non scolarisation des enfants (Crahay, Tapia, Chevrollet, 2007 : 12). Les rapports à

l'argent en milieux scolaires transmutent les positions de forces dans la société et dans l'arène du système éducatif. L'école devient un facteur de pauvreté eu égard aux pratiques déviantes de rançonnements tous azimuts organisés par ceux-là mêmes qui en principe doivent l'interdire. Le jeune manque de référence idéale et s'octroie un modèle dénudé de valeur ou de vertu. Soulignant la question du modèle, Jésus s'est adressé à ses fidèles en ces termes : « Vous êtes le sel de la terre ; mais si le sel perd sa force, avec quoi lui rendra-t-on son pouvoir salant » ? (Mathieu 5, v 13)

La recherche de l'argent par les enseignants, les directeurs d'école en complicité avec les responsables du bureau de l'association des parents d'élèves démotive certains géniteurs déjà anxieux et stressés par le chômage des jeunes diplômés sortis des écoles de formation et des facultés de l'enseignement supérieur. D'ailleurs, dans la famille et précisément au niveau du cercle parental, les géniteurs vivent l'échec scolaire de l'enfant comme une perte économique et se laissent dominés par le sentiment que les ressources inutilement consacrées à l'enfant inadapté peuvent être orientées vers des activités plus rentables (Boko, 2009 :160). Les faux frais sont plus regrettés en cas d'échec de l'enfant et le père de famille se voit spolié pour un projet infructueux.

L'espoir de l'assurance d'un avenir meilleur à sa progéniture semble éteint en laissant place à la souveraineté monétaire individuelle qui influe sur les rapports en milieux scolaires. La dégénérescence des normes et valeurs constitue un handicap pour les ménages à faibles revenus et l'école apparaît moralement et psychologiquement handicapante (Ketele De, Crahay, & al. 2007 : 11). Le problème des rapports à l'argent à l'école en général est abordé par nombre de chercheurs en sciences de l'éducation. Dans, *100 fiches pour comprendre la sociologie*, Montoussé et Renouard (2006 : 140 - 145) présentent de manière succincte des idées - forces de certains auteurs tels que Bourdieu, Passeron et Mingat dans le domaine.

Le présent article analyse celles-ci pour permettre aux lecteurs d'apprécier sa position et son originalité. La démocratisation de l'école ne l'empêche pas de rester très inégalitaire. Les produits sortis de l'école sans être qualifiés proviennent pour la plupart des couches sociales défavorisées Montoussé et Renouard (2006 :140-141). Ces mêmes auteurs à propos des inégalités face à l'école écrivent :

« Les inégalités face à l'école sont nombreuses. Nous n'en avons évoqué que quelques unes. Il ne faut pas pour autant sous estimer les stratégies et motivations individuelles et familiales ; il n'existe aucun déterminisme absolu ni dans l'échec ni dans la réussite » (Montoussé et Renouard, 2006 : 143).

De même dans *Les héritiers* (1964) et *La reproduction* (1970), Bourdieu et Passeron analysent les inégalités de chance face à l'école et concluent aux différences de dotation en capital économique, social et surtout culturel (Montoussé et Renouard, 2006 ; 144). Mingat (1984) souligne que l'influence du maître est plus déterminante que celle de l'origine sociale de l'enfant (Montoussé et Renouard, 2006 : 144-145). Boko (2009 : 171), quant à lui, pointe d'un doigt accusateur l'Etat en parlant des causes économiques de l'échec et de l'inadaptation des enfants issus des familles

pauvres à l'école en écrivant ce qui suit : « *C'est ainsi que l'irresponsabilité de l'Etat vis-à-vis des membres les plus fragiles de la société conduit à un processus de victimisation et d'écrasement psychologique des membres les plus faibles et surtout des enfants scolarisés.* »

Il semble qu'à aucun moment, il n'est fait ressortir les faux frais inventés par des responsables des écoles et collèges pour dénaturer les rapports en milieux scolaires. La quête de ces gains induit des déviances de la part des dirigeants et entache les relations. Les rôles, en matière de décision, sont parfois inversés et le statut de décideur reconnu formellement au directeur et à ses collaborateurs est transféré illicitement aux parents d'élèves capables de mobiliser des ressources financières dans l'intérêt des établissements. Ces parents gèrent les investissements, imposent les cotisations ou les participations en nature aux autres sans tenir compte des possibilités de ceux-ci. Le projet de scolarisation et du maintien des élèves à l'école est d'abord abandonné par le parent bien avant l'apprenant pour peu que l'on jette un regard rétrospectif sur les faits qui précèdent l'abandon de l'école par l'élève ou l'écolier.

La démarche méthodologique

Le travail porte sur les influences de l'argent dans les rapports en milieux scolaires. C'est le souci d'étudier les relations interpersonnelles et individuelles en ces lieux après l'introduction de faux frais. Il a été identifié des approches, des méthodes, des techniques d'investigation et les outils y afférents. Fondamentalement, l'approche inspirée du fonctionnalisme a été améliorée avec l'analyse stratégique, l'individualisme méthodologique et la rationalité. Il s'agit du fonctionnement des établissements scolaires. De même, dans le jeu des rapports au sein des écoles et collèges d'enseignement, les individus sont rationnels. Ils ont certainement de bonnes raisons d'agir. Les actions restent les conséquences des choix individuels. Les stratégies sont fonction de l'environnement économique, institutionnel, historique, etc.

La dégénérescence des conduites des éducateurs et des usagers résulte de l'agrégation des comportements individuels. Tous paraissent complices, prédateurs et victimes. La rationalité tient au fait que les individus ici semblent utilitaristes. Ils maximisent leurs intérêts et ont l'air de disposer des informations ou atouts leur permettant d'anticiper les conséquences néfastes. Ainsi, ils sont toujours protégés par ceux-là mêmes dont ils peuvent craindre les remontrances et les punitions.

Le choix de l'échantillon est raisonné. Les outils sont le guide d'entretien, la grille d'observation, la grille de visite de classe pour le vécu pédagogique, celle de lecture et le questionnaire. Ces outils ont permis la mise en œuvre des techniques d'entretien semi-directif, d'observation directe avec le remplissage des grilles et la fiche d'analyse du vécu pédagogique. La boule de neige s'est imposée comme technique quand l'interviewé nous envoie chez une personne qu'il sait avoir vécu des expériences qui intéressent la recherche. Les récits de vie ont permis de prendre en compte les expériences humaines. Ils possèdent l'avantage de saisir sur le vif les

interactions sociales au cours desquelles se construit le sens et ne contraignent pas le sociologue à se contenter des catégories d'interprétation rapportées par les acteurs. Poupert (1997 :180) souligne que les récits de vie offrent un avantage méthodologique, lorsque, au regard de la problématique et des moyens concrets dont dispose le chercheur, l'objet se laisse difficilement appréhender autrement. L'analyse documentaire et les techniques de traitement des données n'ont pas été occultées. Les méthodes comparatives, génétiques, d'analyse fonctionnelle ont été utilisées. L'étude est essentiellement qualitative.

La question du recrutement des apprenants des écoles et collèges publics

L'école primaire recrute des enfants scolarisables. Ces derniers doivent avoir au moins six ans révolus. Les informateurs révèlent que souvent les membres du bureau des parents d'élèves sont associés au recrutement des enfants scolarisables. Tout se joue entre le directeur d'école, le président de l'Association des Parents d'Elèves (APE), le secrétaire général et le trésorier général. La mise en œuvre de la stratégie utilisée commence dès la fin de l'année, à l'assemblée générale des parents d'élèves, présidée par le directeur en personne, assisté des collaborateurs. Il est porté à la connaissance des participants, l'insuffisance des places disponibles.

Ainsi les parents d'élèves ont intérêt à venir vite inscrire leurs enfants. Avant la fin des vacances, à deux semaines environ de la rentrée, le comité restreint composé du président des parents d'élèves, des trésoriers et secrétaires généraux, diffuse la nouvelle selon laquelle, les classes des cours d'initiation ont atteint l'effectif exigible. Le directeur ne saurait recruter d'autres enfants sans porter atteinte au déroulement pédagogique des situations d'apprentissage. Les membres de la communauté qui comprennent ce langage remettent de l'argent au président de l'APE désigné par les membres du bureau exécutif pour intercéder auprès du directeur. Dans leur jargon il s'agit de « faire affaire ». Le directeur motivé est amené à réviser sa position. Le montant à payer varie de deux à cinq mille francs selon la tête du client ou au regard de sa capacité de mobilisation des ressources financières, ont confié les détenteurs d'information.

Dans les collèges d'enseignement général, les mêmes scénarii s'observent à des endroits. Dans le cas d'espèce, les personnes interviewées affirment avoir donné de l'argent, des houes à raison d'une par élève, des tables bancs, des feuilles de tôle et de paquets de ciment. Ce sont-là les conditions à remplir avant l'inscription des enfants en classe de sixième (6ème). Les élèves à admettre dans les classes intermédiaires, les cas de transfert sont victimes des mêmes rançons. Pour se justifier, certaines autorités de cet ordre d'enseignement déclarent que ces rançonnements permettent de payer les heures de prestation aux enseignants communautaires et aux vacataires à qui elles sont obligées de faire recours pour meubler les plages horaires. Les rançons leur permettent également de faire face à certaines charges dont la construction des salles de classe, la fabrication des tables-bancs et les petites réparations.

Le parent se résigne à payer les faux frais, mais continue de s'interroger sur la destination des subventions de l'Etat, qui sont assimilées d'ailleurs à la gratuité de l'école.

En 2010 selon les conclusions des études d'une Organisation Non Gouvernementale qui contribue à l'atteinte de l'objectif « tous les enfants à l'école » dans des communes rurales, l'effectif des enfants inscrits au cours d'initiation dans les conditions susmentionnées est estimé de quarante à cinquante pour cent (40 à 50 %). Si à l'école primaire, les recrues atteignent 40 à 50 % des effectifs au cours d'initiation, il est à remarquer que presque la totalité des élèves admis en classe de 6ème subisse le rançonnement à travers leurs parents. Des collègues d'enseignement général comptent parfois quinze à vingt classes de sixième à raison de cinquante en effectif minimum des apprenants. Ce qui suscite la curiosité des parents avertis est que les houes, les chiffons et les paniers donnés en rançon disparaissent avant la fin de l'année académique. Les mêmes scénarii de spoliation des parents reprennent à chaque rentrée des classes.

Il est constaté dans certains villages et quartiers de villes d'après les résultats d'enquête du même ONG sur l'opportunité de ses travaux dans les communes ciblées, que le taux des enfants scolarisés est de soixante-cinq à soixante-dix pour cent (65 à 70 %) par rapport à ceux scolarisables dont le taux est de quatre-vingts pour cent (80 %) environ.

Le recrutement des apprenants est un marché d'affaire qu'animent chaque année le bureau de l'APE et le directeur d'école en collusion parfois avec le chef du quartier ou le chef du village. Pour faire face aux exigences de ce système de spoliation, certains parents d'élèves font des prêts à gage. Ceci accroît leur misère. Le parent qui ne satisfait pas aux exigences voit son enfant laissé pour compte. Les élèves qui occupent les places de devant sont ceux des enseignants ou des parents nantis, généreux, qui font souvent des dons aux responsables d'établissement, aux professeurs et aux maîtres. Les enfants qui ont des répétiteurs à la maison bénéficient également de cette faveur si les enseignants répétiteurs tiennent leur classe. Il semble que l'argent modifie les relations entre élèves et enseignants, enseignants et parents, parents et autorités. Les parents sont négligés, rabroués lorsqu'ils ne semblent pas obtempérer ou obéir à la règle du jeu. L'argent dicte à l'autorité les comportements à tenir en dépit des textes réglementaires. Le tableau ci-dessous illustre le phénomène à partir des taux de scolarisation dans cinq arrondissements.

Tableau I : Aperçu des taux de scolarisations dans cinq arrondissements

Établissements	Enfants scolarisables	Enfants scolarisés	Taux de scolarisation	Recrutés après rançon	Taux des recrues après rançon	Taux de variation
A	2000	1580	79%	700	44%	35%
B	3005	2260	75%	1050	46%	29%
C	825	630	76%	180	29%	47%
D	2450	2100	85%	950	45%	40%
E	3070	2700	88%	1070	40%	48%

Source : enquête de terrain, COOVI, G., 2015

Le tableau I confirme l'ampleur du phénomène qui fait de l'argent dans les établissements scolaires l'étalon des rapports et conditions sine qua non de satisfaction des services sollicités. Il est à remarquer que les parents de 29 à 46 % des nouveaux élèves recrutés ou admis sont victimes de rançons. Celles-ci sont appelées dot d'accessibilité à l'école, frais d'initiation et preuves de sincérité et d'engagement à collaborer sans trahison ou sans délation. Le taux de scolarisation qui oscille entre 75 et 88 % paraît a priori satisfaisant mais celui des enfants non scolarisés varie de 12 à 25 % s'il est établi les différences entre 100 % et les taux considérés. Il existe des enfants non scolarisés à cause du phénomène de rançon aussi appelé le pourboire. Les jeunes scolarisables qui ne le sont pas, semblent en partie ceux dont les parents n'ont pas les moyens pour répondre aux exigences des rançonneurs et laissés pour compte. La mentalité qui exige de rançon ou le pourboire avant de recruter ou d'inscrire les jeunes à l'école ne participe pas à la concrétisation de la formule « tous à l'école » qui traduit la volonté de l'UNESCO en matière d'instruction et d'éducation des communautés. Un tel comportement prête flanc à l'attitude de laisser-faire de certains parents dont les enfants débutent et abandonnent très tôt les études par défaut de suivi ou d'encadrement familial (Tchingang, 2002 : 13).

Cette façon de percevoir les relations interpersonnelles ou les interactions sociales s'inscrit en faux au regard de la loi d'orientation n° 2003-17 du 11 novembre 2003 portant orientation de l'éducation nationale. En effet cette loi dispose que :

« L'école doit offrir à tous la possibilité d'appréhender le monde et transformer le milieu en partant des valeurs culturelles nationales, du savoir, du savoir-faire, et du savoir-être endogène et du patrimoine scientifique universel. »

En outre, la Constitution du Bénin (1990), stipule que l'école est ouverte à toutes les innovations positives utiles et doit prendre en compte notamment l'instruction civique, la morale. Le taux de variation indique que 29 à 48 % seulement sont acceptés ou inscrits sur les listes des établissements sans rançon. A titre illustratif, les établissements B et E ont recruté respectivement de manière honnête 29 % et 48 %. C'est un fait qui traduit une crise de l'autorité à divers niveaux et que vivent les acteurs sociaux en complicité et banalisent, même s'ils s'en plaignent.

Les parents préfèrent payer les faux frais au profit des garçons. Quant aux filles, elles sont simplement exhortées à contribuer à la scolarisation de leurs frères en aidant la mère de famille dans les petits commerces, les travaux domestiques ou en servant de « baby nurse » ou de gouvernantes dans des foyers d'accueil des villages et quartiers de ville environnants. L'approche genre est hypothéquée en matière de scolarisation des deux sexes. Les rançonneurs ou spoliateurs pensent tirer profit de leurs actes et ne sont guère inquiétés. La formule ou l'expression consacrée est « la rentrée est fructueuse » pour dire que beaucoup de parents ont mordu à leurs appâts. C'est sans compter avec les difficultés réelles et objectives auxquelles sont confrontés les ménages ; les peines sont ressenties durement par les pères de famille surtout quand ces derniers sont les seuls à pourvoir aux besoins vitaux des membres. A cet effet, un interviewé a raconté l'anecdote que voici :

« Les enfants s'amusaient à jeter dans la marre de grosses pierres. Celles-ci y tombaient en faisant de bruit qui les amusait. Ces enfants riaient aux éclats et étaient très heureux de mener ce jeu. Mais les grenouilles qui vivaient dans la marre en mouraient. Alors la grenouille père sortit la tête de l'eau et s'adressa aux bambins en ces termes : Cessez ce jeu ! Car votre amusement est notre mort ici. »

Les rançonneurs ne savent pas ou ne mesurent pas les désagréments créés aux parents spoliés. Roubaud (1992), cité par Ayémi (2015 : 16) soulignait déjà que les contraintes objectives rencontrées par les ménages pour scolariser leurs enfants sont perçues de façon aiguë par les chefs de famille. Aussi les spoliateurs sont-ils en violation de la déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU qui fait de l'éducation un droit pour tous (ONU, 1948). Les comportements des acteurs sociaux qui profitent de leur position sociale ou statut dans les établissements scolaires pour exiger des autres la rançon avant de recruter les enfants de ces derniers sont en porte-à-faux avec le Plan Décennal du Développement du Secteur de l'Education (PDDSE 2006-2015) que le Bénin a mis en œuvre sous l'égide de l'UNESCO. De même, leurs perceptions et actes constituent des freins au Plan d'Action National de l'Education pour tous à l'an 2015.

Du recrutement des enseignants vacataires et communautaires

Le jeune diplômé, titulaire d'une licence, d'une maîtrise, du BEPC ou du BAC cherche vainement à s'insérer dans la fonction publique. Ses échecs répétés aux concours organisés par le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de Réforme Administrative le contraignent à la recherche d'un emploi atypique, temporaire. Il se tourne vers les autorités des collèges d'enseignement général, des lycées d'enseignement technique, des écoles maternelles ou primaires suivant son profil. Il y a parmi ces jeunes des diplômés sortis des écoles de formations professionnelles telles les écoles normales d'instituteurs publiques ou privées, de l'école normale supérieure, des instituts privés de formation des professeurs des collèges d'enseignement général et des lycées techniques. La prolifération des écoles normales privées de formation des instituteurs amène à déverser sur le marché du travail chaque année plus de six mille instituteurs titulaires du Certificat d'Aptitude

pédagogique ou du Certificat Élémentaire d'Aptitude pédagogique. Du côté des collèges trois cents ou quatre cents professeurs environs sortent chaque année.

L'Etat providentiel pourvoyeur d'emploi a cessé d'exister. Le chômage oblige les jeunes diplômés à envoyer aux directeurs d'établissements publics ou privés des demandes d'emploi suivies de curriculum vitae. C'est alors qu'il découvre un monde nouveau. L'offre est inférieure à la demande. Ici confirment les possesseurs d'information, non seulement il faut donner la rançon obligatoire mais surtout avoir des parrains. C'est ce que traduit cette expression chez les détenteurs d'information. *« Le respect dû à l'enfant remonte à son père; autrement dit c'est le père qui est respecté à travers le fils. »*

Le statut social du parrain impacte les relations entre autorités pourvoyeuses d'emploi et les jeunes en quête du travail. On assiste bientôt à la monétarisation des rapports entre le futur employeur et le demandeur appelé à devenir employé. Les tribulations du jeune chômeur commencent dès lors. Il lui est souvent demandé à plusieurs reprises de revenir pour avoir la suite donnée à son dossier. Finalement, il lui est annoncé que le dossier n'a pas été retrouvé et s'il veut, il peut le reconstituer et déposer à nouveau. L'acteur social, à la recherche d'un poste de travail rémunérateur reprend de bonne foi son dossier de candidat à un emploi. Il pense à une étude réelle et objective des pièces constitutives du dossier et des informations y afférentes. Il finit par se désillusionner en apprenant que des candidats moins compétents et n'ayant même pas le profil escompté sont choisis à son détriment. Voici les témoignages d'un informateur :

« La rançon varie de soixante-dix mille à cent mille francs CFA. La chance sourit au plus offrant et non au plus méritant. La monétarisation des mécanismes interactionnels se traduit sur le marché d'emploi précaire de vacation et de communautaire par la capacité d'offrir plus d'argent en espèce sonnante ou en matériel. J'ai donné au départ trente mille francs CFA. Il m'a été annoncé par la suite que le nombre de places disponibles est insuffisant et donc inférieur à la demande qui ne cesse d'accroître. Il va falloir choisir les meilleurs des meilleurs pour reprendre les termes d'un parrain issu du milieu des décideurs et proche de la marmite. J'ai dû compléter quarante mille francs pour augmenter la chance d'être sélectionné. Par la suite, j'ai appris toujours par le biais de mon protecteur que des concurrents ont misé à hauteur de cent vingt mille, et qu'il faut, pour que mon dossier soit défendable, donner au moins cent mille. C'est ce que je fis et effectivement mon nom fut retenu à la délibération après l'étude des dossiers. »

L'heureux ici a obéi à toutes les instructions de son parrain, qui apparemment ne semble avoir aucun intérêt en jeu si, ce n'est le poste envisagé pour son protégé. Lorsque tout se passe à souhait et le postulant est satisfait, le secret est souvent gardé entre bénéficiaire et bienfaiteur. Aucune plainte n'est enregistrée et les parents s'en réjouissent. Car leur fils ne constitue plus une charge totale à supporter. Il y a eu des cas de témoignage dans lesquels le démarcheur qui se passe pour protecteur est un dupeur. Un jeune diplômé victime du marché de dupe conclu avec lui se confie :

« Victime j'ai été. J'ai cru aux allégations d'un surveillant d'un collègue d'enseignement général. Il m'a dit qu'il est en bons termes avec le Directeur qui est son oncle maternel. C'est grâce à ce dernier que lui-même a eu son emploi. Mon cas ne poserait aucune difficulté si je suivais bien les directives et obéissais. Personne ne doit être au courant des faits. J'en étais très confiant et réussis tôt à convaincre mes parents qui malgré les difficultés financières et pécuniaires étaient parvenus à lui trouver quatre vingt mille francs. C'est par un emprunt à gage. Je dois par la suite aider au remboursement. Du 2 octobre 2010 à ce jour 27 septembre 2015 je n'ai ni eu emploi et ne suis ni rentré dans mes fonds. Je ne sais à quelle institution juridique me plaindre car la loi punit et corrompu et corrupteur. Je continue de me présenter aux concours de recrutement organisés par le Ministère de la Fonction Publique tout en faisant partie du corps des conducteurs de taxi-moto (zémidjan). »

Ceux qui ont vécu des expériences semblables sont légion et il y en a qui après l'embauche sont débauchés par la suite, par défaut d'entretien continuels de leurs promoteurs. Le vacataire doit entretenir les autorités d'établissements scolaires où il est retenu si non ses plages horaires sont attribuées à d'autres. Des dons de consolidation des rapports d'amitié et de bonnes collaborations sont offerts de temps en temps avec de liqueurs fortes, des occasions de collation, de déjeuner dans les restaurants et de petites sommes données pour achat de carburant. Les fêtes de Noël, de pâques, de pentecôte et les anniversaires sont saisies pour offrir des dons aux apparences volontaires aux responsables d'écoles et des collèges. C'est à ce prix que les postes sont sauvegardés aux vacataires et aux enseignants communautaires. Le tableau suivant permet d'apprécier l'ampleur des rançonnements.

Tableau II : Effectif des rançonnés pour service demandé

Informateurs	Enseignants communautaires			Enseignants vacataires			Parents d'élèves		
	Oui	Non	Total	Oui	Non	Total	Oui	Non	Total
Réponses	51	04	55	28	07	35	26	04	30

Source : enquête de terrain, COOVI G, 2015

Le tableau II signale l'étendue des faits de rançonnement des usagers des établissements scolaires publics à partir de la réponse donnée par les informateurs à la question que voici : Avez-vous été rançonné pour avoir demandé service dans un établissement primaire ou secondaire ?

L'analyse de cet tableau montre que 105 enquêtés sur 120 soit 87,5 % ont été victimes de rançon. Quinze détenteurs d'information interrogés affirment ne jamais été spoliés soit 12,5 %. Pourtant, aucune plainte n'est enregistrée à cet effet dans les tribunaux. Le service par altruisme a déserté les cœurs, laissant place aux fourberies, hypocrisies, dupes et aux mécanismes de toutes sortes de fraudes. L'unique mensualité du directeur ou du censeur fait parfois le revenu de plusieurs années du communautaire ou du vacataire sous payé et rançonné. Il y a dans les collèges plus de vacataires que d'agents permanents de l'Etat.

Tableau III : Récapitulatif du personnel enseignant par discipline et par statut dans un collège d'un département

Statut	Disciplines											EPS	TOTAL	Pourcentage
	Français	Hist-Géo	Anglais	Math	SVT	SPCT	Philo	Allemand	Espagnol	Economie	Eco-			
APE	01	02	00	01	02	01	00	01	00	00	00	01	09	3
ACE	01	00	00	01	00	01	00	00	00	00	00	01	04	2
ACER	12	10	06	06	09	04	03	01	01	00	00	01	53	20
Volontaires	01	02	00	00	01	00	01	00	00	01	01	01	07	3
Stagiaires														
ANPE	01	00	00	00	01	00	00	00	00	00	00	06	08	3
Vacataires	28	00	25	42	22	20	07	01	05	01	30	181	69	
Total	44	14	31	50	35	26	11	03	06	02	40	264	100%	

Source : enquête de terrain, COOVI G., 2015

Définition des sigles : - APE : Agent Permanent d'Etat ; - ACE : Agent Contractuel d'Etat ; - ACER : Agent Contractuel d'Etat Reversé ; - ANPE : Agence Nationale Pour l'Emploi - SVT : Science de la Vie et de la Terre ; - SPCT : Science physique, Chimique et Technologique - EPS : Education Physique et Sportive.

Le tableau III fait à partir des relevés d'un collège dans une grande ville affiche les données statistiques suivantes : cent quatre-vingt-et-un (181) vacataires sur deux cent soixante-quatre enseignants soit 68,60 %. Les agents permanents de l'Etat sont au nombre de neuf (9) soit 3 %. Il importe de souligner que l'entièreté ou la majorité des enseignants non vacataires le sont cependant dans d'autres collèges d'enseignement général. Leur disponibilité est partagée et ils donnent les cours de dix-neuf heures à vingt-et-une heures dans des établissements privés. A ces plages horaires les apprenants atteignent souvent le seuil de fatigabilité et ne suivent pas. L'enseignant même est parfois visiblement fatigué et amorti.

Le tableau IV qui présente les cycles, groupes pédagogiques et les effectifs par classe permet d'apprécier davantage le déficit du personnel dans le même établissement.

Tableau IV : Cycles, groupes pédagogiques et effectifs des élèves de l'établissement secondaire

Cycle	Groupes pédagogiques	Nombre de classes	Effectif des Elèves		
			Garçons	Filles	Total
1 ^{er} Cycle	6 ^e	12	270	294	564
	5 ^e	12	281	273	554
	4 ^e	10	297	238	535
	3 ^e	11	301	266	567
TOTAL		45	1149	1071	2220
2 nd Cycle	2 ^e	07	179	108	287
	1 ^{ère}	08	230	126	356
	T ^{ies}	10	312	139	451
TOTAL		25	721	373	1094
Total 1^{er} et 2nd Cycle		70	1870	1444	3314

Source : enquête de terrain, COOVI G., 2015

L'insuffisance des enseignants amène à l'appréhension des effets pervers des activités pédagogiques sur les résultats. Il est à noter que le problème se rapporte plus à la disponibilité des enseignants qualifiés et compétents qu'à l'effectif des élèves. La construction des savoirs implique élèves et enseignants.

De la construction des savoirs

Les techniques utilisées, appuyées des outils y afférents, sont la visite de classe, l'observation directe, l'analyse du vécu pédagogique, l'entretien et les études de cas. Les outils, s'il est besoin de les rappeler sont, le guide d'entretien, la grille d'observation, la grille de visite de classe. L'entretien avec les parents a permis à ces derniers de faire des témoignages par rapport aux résultats scolaires de leurs

enfants. L'argent est avant, pendant et après la construction du savoir. Il commande l'enseignement /apprentissage/évaluation. Les élèves ou les apprenants issus des parents qui ont le minimum social commun émergent ou semblent émerger à première vue des résultats, du fait que les enseignants préfèrent s'investir plus dans les travaux dirigés payants. Face à l'insuffisance du salaire provisoire, les jeunes enseignants surtout initient des séances de travaux dirigés qui leur permettent, selon leurs propres termes « d'arrondir le mois ». Ce qui n'est pas sans conséquence sur les conditions de construction du savoir dans les classes.

Les approches constructiviste et socioconstructiviste recommandées par les concepteurs à travers les curricula et les programmes en vigueur sont biaisées dans leur mise en œuvre par les chargés des cours dans les classes. L'enseignant naguère caractérisé par la vocation primaire naturelle ou celle secondaire acquise qui crée une pulsion ou un appel irrésistible, un attachement farouche et donne de l'aisance à exercer le métier qu'on s'est librement choisi, semble déserté les arènes du système éducatif. Mais outre la vocation, il faut les qualités physiques, morales et surtout intellectuelles. A l'école primaire, même les anciens maîtres se dépossèdent de la vocation source de motivation intrinsèque sans laquelle il n'aurait de bons rendements. En matière de préparation de classe, les données recueillies amènent à souligner qu'à peine 35 % des instituteurs préparent correctement les classes et donnent régulièrement les cahiers journaux aux directeurs pour l'obtention du visa d'approbation. Les directeurs d'école affirment que les collaborateurs récidivent dès qu'on leur demande de s'appliquer à une bonne préparation de classe qui suppose les préparations écrite, matérielle et mentale.

Les démarches pédagogiques des situations d'apprentissage proposées dans les guides d'enseignement sont copiées sans doigtée professionnelle et au pire des cas photocopiées sans être lues auparavant. Certains d'entre eux se contentent de photocopier les fiches de préparation de leurs collègues qui tiennent ailleurs le même niveau de classe. Ils sont pourtant conscients du fait que les consciences collective et individuelle dans les classes diffèrent d'une promotion à l'autre. Dans les classes, les enseignements ne sont pas concrétisés à cause de l'insuffisance ou du défaut de préparation matérielle. Le maître se contente d'expliquer « abondamment » les leçons comme le révèlent les études de cas sur les comportements des enseignants en situation de classe. Des résumés souvent trop longs et jonchés de fautes ou d'écueils de toutes natures, accueillent à première vue le visiteur averti et conduisent à s'interroger sur le devenir des élèves au regard de la culture générale et professionnelle pressentie chez l'enseignant.

Ce dernier ne se soucie pas de cette atmosphère d'apprentissage obscurcissant mais crée des séances de travaux dirigés et cherche à répéter les enfants à leur domicile. Il démarche les géniteurs et les tuteurs à cet effet et manipule les résultats d'évaluation pour amener les parents d'élèves à l'accepter comme répétiteur ou à continuer de lui faire confiance. Le directeur d'école se résigne et assiste à ces phénomènes, impuissant. Il est souvent rappelé par la voix du politique, de l'autorité morale pour ne pas tenir rigueur, car ce n'est pas lui qui redressera le Bénin, le lui signifie-t-on.

Découragé, il raccroche toute initiative de contrôle et d'encadrement à l'endroit du collaborateur. Celui-ci, hardi, nargue les autorités académiques à tous les niveaux, confiant qu'il ne lui arriverait rien. Il est persuadé qu'aucune sanction ne peut lui être infligée. Le phénomène d'impunité est un obstacle à la qualité de l'éducation. Un autre aspect du problème est que les maîtres qui bâclent le travail se font amis au directeur et au secrétaire général de leur syndicat, entretiennent ceux-ci pour bénéficier d'une couverture large et permanente de protection.

Malgré l'existence des textes régissant le fonctionnement des écoles et des établissements scolaires, ces derniers plongent dans l'anomie car il semble qu'il y a défaut de régulation. L'anomie est un défaut de régulation sociale qui se traduit au niveau macro-sociologique par l'absence ou l'insuffisance des normes et au niveau micro-sociologique par le fait que le comportement d'un individu ne soit plus guidé par les normes (Montoussé, Renouard, 2006 :85). Les transformations des relations sociales dues à la place de l'argent conduisent au non-respect des normes comportementales et professionnelles. L'argent a tôt fait de galvauder les évaluations en milieux scolaires et l'on se demande ce que devient l'éducateur.

La question des évaluations

L'évaluation qu'elle soit d'étape ou certificative semble un domaine de prédilection pour les fraudes en milieux scolaires. C'est l'occasion favorable aux jongleries, aux tripatouillages, circonstances souhaitées pour améliorer les notes ou les rabaisser et pour violenter les moyennes aux fins de présentation de bons résultats ou non selon ce qui arrange le maître à ce moment précis. Les notes et les moyennes rabaisées visent à convaincre les parents de la nécessité de prendre un répétiteur pour leur enfant. Celui-là est le maître à charge de l'éducation de l'enfant à l'école ou un collègue complice. Les parents, disent les instituteurs, deviennent malins et n'engagent plus les enseignants titulaires des classes de leurs enfants comme répétiteurs. Les maîtres démarchent pour leurs collègues aux fins de permuter les élèves à répéter à l'école ou à domicile. Lors des collectes d'information un parent d'élève s'est confié.

« J'ai douté de la moyenne obtenue par mon garçon aux évaluations d'étape de décembre 2014 et avril 2015. J'ai demandé au maître de bien vouloir m'envoyer le carnet de correspondance suivi des copies des épreuves de mon enfant. Le carnet m'est parvenu avec les notes sans les preuves que constituent les copies. Mon objectif est de voir si les notes inscrites au carnet de correspondance sont bien méritées et également de savoir les matières dans lesquelles venir en aide à mon enfant. Jusqu'à l'heure où je parle je n'ai jamais eu les feuilles sur lesquelles le garçon a composé. D'autres parents ont eu les mêmes inquiétudes que moi et sont également restés sur leur faim ».

Les notes sont falsifiées par le maître dans le but de se faire maintenir comme répétiteur et continuer de gagner de l'argent chez les parents ou les obliger à le prendre. Les épreuves traitées à la maison et aux séances de travaux dirigés sont proposées lors des évaluations. Dans le meilleur des cas, ce sont des épreuves de

proximité, celles dont la résolution ne demande que l'effort de se rappeler les problèmes similaires déjà résolus. Dans certaines classes, les carnets de notes se remettent seulement en fin d'année scolaire. Les évaluations certificatives font également objet de supercherie. Les fraudes au certificat d'études primaires ne sont des secrets pour personnes. Les maîtres des cours moyens deuxième année et certains directeurs d'école affirment que tout se joue à l'examen du CEP. Les examinateurs sont démarchés par les parents et les directeurs pour souffler les réponses aux candidats. Les surveillants de salles reçoivent des enveloppes fermées contenant de l'argent. Le chef-centre n'en manque pas mais chacun en reçoit selon son statut.

La lutte contre le phénomène consistant à empêcher les communications entre candidats, candidats et examinateurs ne semble pas encore atteindre totalement ses objectifs. Il est pensé et revendiqué l'augmentation des frais de prestation au CEP par les syndicalistes. L'augmentation de frais de participation aux travaux de cet examen n'a pas empêché les fraudes. C'est un problème de conscience individuelle et professionnelle, d'éthique et du civisme. Très souvent, les collaborateurs chargés de suivre les candidats provenant de leurs écoles respectives traitent les épreuves et les glissent à travers les persiennes et les fenêtres aux composants. Mais il est possible de maîtriser autrement l'évaluation pour juguler l'échec (Ketele De, 2007 : 304)

La question se pose de savoir si l'argent reste encore un bon serviteur, vu l'usage qu'on en fait. Au fait, le procès n'est pas à l'argent mais à l'utilisateur.

La gestion et promotion du personnel enseignant

Pour l'efficacité de la gestion du personnel la lettre circulaire n° 1895/MEN/DGM/SEMB du 07 novembre portant gestion démocratique des écoles stipule que les tâches doivent être attribuées à chaque enseignant. Le directeur est chargé des relations publiques et de l'animation pédagogique. Il assure l'encadrement et la formation continue des maîtres. Force est de constater que les tâches se répartissent par affinité. Les instituteurs pour se faire bien coter, s'obligent à faire de temps en temps plaisir au directeur. Avec le temps, ce dernier n'arrive plus à affirmer son autorité. Une institutrice issue d'un ménage nanti s'est confiée en ces termes :

« Je suis également une commerçante de tissu. Lorsque mes préoccupations parallèles m'empêchent de faire la préparation de classe ou d'être à jour de quelque manière vis-à-vis de l'école, il suffit d'offrir une somme au directeur pour prendre du carburant ou pour son plaisir. Mes absences et retards se gèrent de cette manière. Ainsi l'harmonie et l'entente se sauvegardent entre nous. Je lui offre parfois quelques mètres de tissu. Ceci surtout à l'occasion des fêtes. »

L'institutrice et mieux le directeur savent que l'exercice d'une fonction parallèle est interdit par la déontologie du métier de l'instituteur. Les dons piègent le responsable d'établissement qui perd le contrôle des enseignants et ne peut plus les amener à l'assiduité et au respect du règlement intérieur.

L'arrêté N° 140/MEMB /DC /SE-CSDS /DRH/SP du 21 juin 2012 a reprecisé les conditions de nomination des directeurs des écoles ainsi que leurs attributions. La qualification est observée, mais à diplôme professionnel égal, les amitiés, les connaissances et les liens de parenté gouvernent les nominations et les promotions. Les propositions qui partent de la base ne sont pas toujours fiables et ne tiennent pas forcément compte de l'ancienneté à l'obtention du certificat d'aptitude pédagogique (CAP). Il faut au moins deux ans d'ancienneté. Des nominations ont eu lieu avant les deux années minimum requises au détriment des doyens qui affirment ne savoir ni « courir » ni constituer le lobby. Il semble que les meilleurs postes sont prisés, déclarent des informateurs. A cet effet, les syndicalistes et les chefs de circonscription s'accusent mais semblent être unanimes sur le fait que leurs propositions ne sont souvent pas respectées.

Analyse et discussion

Les relations réciproques entre les hommes sont à l'origine de tous les phénomènes sociaux (Montoussé, Renouard, 2006 : 38). En milieux scolaires, ces relations sont fortement monétarisées et obéissent à l'expression du plus fort qui, ici, est celui qui a de l'argent ou qui s'octroie une marge de manœuvre assez large par ruse tout en rétrécissant celle des autres. C'est le cas des membres du bureau exécutif des parents d'élèves qui imposent un rythme de recrutement des enfants scolarisables enclin à la rançon et aux paiements de toutes sortes de faux frais, que ce soit aux collègues d'enseignement général ou à l'école primaire. L'élection du président des parents d'élèves tient compte de la possibilité du candidat à investir dans l'école, de sa notoriété et de son obédience dans le village ou quartier de ville.

L'argent inverse les rôles en matière de prise de décision dans les établissements publics surtout. Le comportement des acteurs sociaux qui animent les écoles et collèges est intéressé par l'argent qui conditionne les rapports et modifie leur sens. Ceux qui subissent font des choix sous contraintes, tel est le sort des enseignants communautaires et ceux vacataires obligés de se faire spoliés ou rançonnés pour être embauchés dans un emploi atypique dont la précarité n'est point à démontrer. Les individus sont rationnels, les victimes et les spoliateurs cherchent tous des intérêts : scolariser les enfants, se faire une place dans la société et s'identifier grâce à un travail, même précaire. Les enseignants qui négligent le travail en classe pour mieux s'occuper des répétitions le font à dessein pour gagner davantage de l'argent quoique leur manœuvre triche avec leur conscience et l'Etat.

Comme il a été souligné plus loin, l'administration des épreuves de proximité et les violences faites aux notes, et par conséquent aux moyennes obtenues, s'inscrivent dans les stratégies de recherche et d'obtention de l'argent. Tout ceci porte à conclure à la puissance de l'argent dans la société en général et dans les établissements primaires et secondaires en particulier. La monétarisation des rapports en milieux scolaires est inséparable de l'expression manifeste de l'autonomie individuelle et rime à la conquête du pouvoir d'achat et de la recherche d'identité personnelle.

L'argent, tout en libérant la créativité humaine, hypothèque l'éthique par l'usage qu'en font les acteurs sociaux. Il amène les établissements scolaires à fonctionner dans une sorte d'anomie. Il s'agit de la déficience institutionnelle (Ketele, De, 2007 :11).

La comparaison des tableaux III et IV suggère que les pratiques précédemment décrites trouvent un terrain de prédilection dans les grands établissements. Il y a soixante dix classes dont dix terminales et onze classes de troisième. Les effectifs des élèves sont importants. Une analyse globale du tableau IV révèle que le ratio, effectif- élève/classe, est de quarante sept (47). Le cas des établissements privés de formation des instituteurs illustre également le pouvoir de l'argent. Nombre d'entre les recrues de ces écoles n'ont pas le niveau requis. Elles ont pour la plupart le diplôme exigé mais ne sont pas à la hauteur des attentes. Il semble finalement que la seule condition à remplir est de pouvoir payer les frais de formation. Des aspirants sont inscrits dans ces écoles de formation sous réserve du diplôme de qualification et de dispense d'âge en hausse ou en baisse. Il y en a qui n'ont pas pu soutenir leur rapport de fin de formation professionnelle parce qu'ils n'ont pas atteint l'âge minimum requis. La prolifération de ces écoles de formation professionnelle a renversé la tendance entre l'offre et la demande. Actuellement il y a plus de cinquante trois (53) établissements privés de formation d'instituteurs. Le décret n° 2012-535 du 17 décembre 2012 portant conditions générales de création ou d'ouverture, d'extension, de changement de site ou de dénomination, de fonctionnement et de fermeture des établissements privés de formation d'instituteurs dispose en son article 2 comme suit :

« Sont considérés comme établissements privés de formation d'instituteurs, les établissements administrés et financés par des personnes physiques ou morales de droit privé, dans lesquels est dispensé un enseignement collectif et théorique des connaissances générales ou particulières, à au moins vingt-cinq (25) élèves-maîtres/adjoins ou élèves-maîtres âgés de dix huit (18) ans au moins et de trente-cinq (35) ans au plus au 31 décembre de l'année d'inscription, appartenant à des familles différentes. »

Il existe des établissements de formation qui ont moins de dix (10) apprenants. Les autorités chargées du contrôle n'en disent rien. La motivation des aspirants maîtres et des parents s'est émoussée. L'Etat providentiel a cessé depuis plus de trois (3) ans le recrutement. Les effectifs ont considérablement chuté dans ces écoles. Certains élèves-instituteurs pensent que leur réussite en fin de formation est garantie d'office et affichent une attitude désinvolte vis-à-vis des encadreurs et des autorités administratives. Ils arrivent à obtenir le diplôme professionnel en fin de formation mais végètent dans la médiocrité en pratique de classe et en théorie pédagogique. Ils constituent des produits inconsommables. Souvent ils sont embauchés et débauchés par la suite. Les fondés des écoles primaires privées n'arrivent pas à les garder comme titulaires de classe. Ils constituent un poids financier ou un fardeau économique à éviter. Aussi se plaignent d'eux, les parents d'élèves pour fautes de tout genre commises au tableau, en expression orale et écrite, et surtout pour enseignement du faux. Dans un système libéral concurrentiel de marketing, de pareils produits sont à éviter. Ainsi, il est possible de conclure que ces écoles de

formation qui prolifèrent ne visent que le gain en termes de plus-value, si l'on considère le traitement réservé aux formateurs par certains créateurs et les conditions de travail quasi-inadéquates.

Conclusion

L'objectif de ce travail est de décrire, d'analyser l'impact de l'argent dans les interactions, les rapports en milieux scolaires. Au terme des investigations au cours desquelles cent vingt informateurs sont interrogés, il apparaît que les éducateurs en charge de la formation des écoliers et élèves sont de plus en plus enclins à spolier les autres usagers de l'école. Il est ressenti une sorte de collusion entre ces derniers et les chefs d'établissement primaires ou secondaires.

La pauvreté ne justifie pas suffisamment le refus des parents de scolariser leurs enfants mais oriente sûrement leurs choix et les détermine. Les rapports à l'argent plongent les milieux scolaires dans une sorte d'anomie et font de ces derniers un terrain de prédilection à toutes sortes de magouilles et de tripatouillages conduisant à la conception et l'administration des épreuves de proximité, aux succès massifs dus aux violences faites aux notes. Force est de souligner que le mal n'est pas spécifique au Bénin. Les partenaires et correspondants du Togo, de la Côte d'Ivoire ont fait presque les mêmes observations ainsi qu'ils l'ont confirmé à un colloque international. Ainsi la monétarisation des rapports en milieux scolaires induit des déviations dont souffrent déjà des pays africains dans leurs systèmes d'enseignement et d'éducation. Elle augmente la somme des maux qui font parler de la déchéance de l'école.

Le déficit du personnel ayant un emploi typique constitue un mal rédhibitoire au système éducatif. Les comportements des acteurs sociaux sont liés à leur mode de vie qui rime avec leurs conditions socio-économiques. La crise de l'emploi à durée indéterminée ou la précarité de l'emploi d'enseignant dans le cas d'espèce explique dans une certaine mesure le comportement des déviants en milieux scolaires sans pour autant les excuser. Il est possible de penser qu'à quelques exceptions près, toutes les autres catégories d'enseignants sont vacataires dans d'autres établissements. La solution ne semble pas être seulement dans l'amélioration des salaires mais aussi et surtout dans le changement de mentalité et de conscience par une mentalité et une conscience citoyennes et professionnelles. La vocation première n'existe plus chez l'enseignant et la seconde se trouve du coup en terrain aride ou stérile, surtout dans un contexte social assez étouffant. La masse salariale améliorée n'a pu stimuler les esprits des travailleurs pour le travail bien fait au service de la nation. Elle a plutôt été utilisée comme tremplin ou levier pour l'accroissement du gain ; les enseignants sont désormais capables de se prendre un moyen de déplacement solide, une voiture ou tout au moins une moto pour sillonner les collèges d'enseignement, enquête de plages horaires de vacation. Pliya (1987) semble s'inquiéter du devenir des générations montantes en même temps que des produits que sont aujourd'hui les adultes chargés de leur éducation lorsqu'il affirme :

« C'est au bout de l'ancienne corde qu'il faut tresser la nouvelle », pour une évolution harmonieuse de la Société, dit la sagesse africaine. Comment opérer la suture pour que l'unique corde qui reliera les générations les unes aux autres ne se rompe pas ? Que faire pour que le point de jonction soit solide comme un nœud ? Et quelles sortes de cordes faut-il tresser ? Ces questions sont essentielles pour la plupart des peuples africains. »

Il s'agit pour l'école de préparer les apprenants à devenir des hommes moraux à tous égards, des citoyens conscients des enjeux de la patrie. Il lui faut produire ou former des hommes intègres, actifs, déterminés à prendre des initiatives, des décisions constructives et responsables dans le respect des droits et devoirs de chacun. Les adultes à charge d'opérer cette métamorphose citoyenne n'ont pas eux-mêmes ce profil. C'est pourquoi, il est question de l'ancienne corde et de l'unique corde, à tresser en absence de modèle incarnant les valeurs sociétales.

Références bibliographiques

AKPOME D. H. E., 2014. Responsabilité des enseignants et des parents dans les résultats scolaires des écoliers de l'EPP Togoudo, 80 p.

AYENI J., 2015. Origine sociale et performance scolaire, mémoire de maîtrise, DS-A /FLASH/UAC, 70 p. (manuscrit)

BOKO G., C., 2009. Psychologie et guidance en milieu africain, Introduction à une relation éducative plus réussie entre éducateurs, parents et enfants africains, Porto-Novo, Bénin, SPEI AVE MARIA /CAAREC, 239 p.

DE KETELE J.-M., CHEVROLET D., TAPIA C., BOUBKER B., O., GIRARD A. et TAHIRI C., 2007. Peut-on lutter contre l'échec ?, 3^e Belgique, éd. De Boeck, 378 p.

DJOUSI A., 2010. L'influence du contrôle des cahiers des enfants sur les compétences des élèves, ENIEG de Bafoussam, 59 p.

MACAIRE F., 1993. Notre beau métier, Paris, Verdum, Mucineaux, 512 p.

MFSN, 2009. Programme et Plan d'Action pour la Mise en Œuvre de la Politique Nationale de Promotion du Genre au Bénin 2010-2015, Cotonou, Bénin, la Bienveillance, 133 p.

MOHAMED C., 2008. Sociologie de l'éducation, Paris, presse Universitaire de France, 127p.

MONTOUSSE M., RENOARD G., 2006. 100 fiches pour comprendre la sociologie, Rome, Bréal Rosny Cedex 3^e éd, 233 p.

OGA A., 2010. Responsabilité parentale et crise de l'éducation dans la ville de Parakou FLASH UAC, 98 p. (manuscrit)

PLIYA J., 1987. Les tresseurs de corde, Paris, Hatier-CEDA, 240 P.

POUPART J., 1997. « L'entretien de type qualitatif : considérations épistémologiques, théoriques et méthodologiques », In POUPART et al. (dir.), La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques, Rapport du groupe de recherche interdisciplinaire sur les méthodes qualitatives, Montréal, Gaëtan Morin éditeur, 387 p.

RAYNAL F., RIUNIER A., 2007. Pédagogie : dictionnaire des concepts clés, Paris, -Issyles-Moulineaux, ESF, 420 p.

ROUSSEAU J., LEBLANC P., 2008. La structure familiale comme facteur de l'abandon scolaire chez les adolescents, Université de Québec, 615 p.

SOUKALE L., 2011. Implication des parents dans la déscolarisation des élèves dans les CEG 1 et 2 de la commune de Kandi, FLASH UAC, 74 p.

TCHINGANG R. M., 2002. Négligence parentale et déperdition scolaire, Mémoire CAPIEM, ENIEG D'AKONOLINGA, 42 p. (manuscrit)

UNICEF, 2001. Etude sur coûts d'opportunité et scolarisation des enfants dans les pays de l'Afrique de l'Ouest, 149p.